Les heures de réunion d’information syndicale sont à déduire des heures annualisées.

École : .....

À .....

le .....

À Monsieur/Madame L’Inspecteur/trice de la ….. circonscription

Objet : réunion d’information syndicale

Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice

Les enseignant · e · s soussigné · e · s ont l’honneur de vous informer qu’ils participeront à la réunion d’information syndicale du mercredi 20 septembre 2023 (de 9h00 à 12h00) organisée par SUD Éducation 92 et la CGT Éduc'action 92, conformément aux articles 4 et 5 du décret numéro 82-447 du 23 mai 1982.

Veuillez accepter, Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice, l’expression de notre attachement au service public d’éducation.

Nom	Prénom	À déduire de	Signature